



VILLE DE RAMBOUILLET

Rambouillet, le 5 mars 2021

Madame, Monsieur,

Le conseil municipal de la ville de Rambouillet se réunira le onze mars deux mille vingt et un à vingt heures trente précises, **en visioconférence avec retransmission en direct sur le Facebook Live de la ville**, pour délibérer sur les questions d'intérêt communal portées à l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR

00 - Approbation des procès-verbaux des séances précédentes.

COMMERCE ET ARTISANAT

01 - Renouvellement d'un dispositif d'aide exceptionnelle communale à destination des commerçants et artisans de la commune.

FINANCES

02 - Budget principal : Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021.

03 - Budget Principal : Autorisation de dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2021.

POLE FAMILLE

04 - Création de deux écoles indépendantes Foch - Gambetta.

AFFAIRES GENERALES - ETAT CIVIL

05 - Prise en charge des frais d'obsèques des indigents.

URBANISME

06 - Protocole tripartite « Prévention Carence » entre le département des Yvelines, la communauté d'agglomération Rambouillet territoires et la ville de Rambouillet.

RESSOURCES HUMAINES

07 - Création de 7 postes dans le cadre du dispositif « Parcours emploi compétences » à temps complet.

08 - Création d'un poste de Chargé(e) de mission événementiels, budgets participatifs et jumelages à temps complet.

09 - Création d'un poste de Rédacteur/Journaliste et d'un Graphiste à temps complet.

10 - Recours aux contrats d'apprentissage pour la rentrée 2021/2022.

11 - Création de l'emploi de Responsable adjoint du secteur adulte de la médiathèque à temps complet.

12 - Ajustement du tableau des effectifs.

13 - Modalités de prise en charge des frais de déplacements accomplis par les élus dans l'exercice de leurs fonctions et de leur droit à la formation.

ADMINISTRATION GENERALE

14 - Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

DECISIONS DU MAIRE

QUESTIONS ORALES

QUESTIONS DIVERSES

Les documents non joints à la convocation sont consultables au secrétariat général.

Je vous prie en conséquence de bien vouloir assister à cette réunion.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le maire,



Véronique MATILLON